



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Aliments du bétail

Question écrite n° 39136

Texte de la question

M Paul Chomat appelle l'attention de M le ministre de l'agriculture sur deux dispositions correspondant aux intérêts des éleveurs et des céréaliers et qu'il conviendrait de faire adopter durant la négociation du « paquet prix ». Il s'agit : de la suppression du prélèvement communautaire de coresponsabilité ; de l'instauration de la prime de restitution aux céréales incorporées dans l'alimentation animale. Cette prime est à calculer sur le total des céréales incorporées et non sur la seule fraction supplémentaire qui pourrait résulter de dispositions nouvelles. Il lui demande d'être ferme sur ces deux points et de le faire connaître à l'opinion.

Données clés

Auteur : [M. Chomat Paul](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39136

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : agriculture

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 avril 1988, page 1598